



Droits du grand-père par rapports aux petits enfants

Par **mistigris**, le **23/12/2011** à **21:56**

Bonjour ,
Mon fils a une compagne avec laquelle il a deux enfants 5 et 10 ans
Je suis "autorisé" a voir (c'est plutôt "apercevoir" mais bon...) mes petits enfants en général trois fois l'an, je voudrais savoir si je peux exiger de les voir voir en dehors de leurs parents, les amener au cinéma par exemple
D'avance merci
Mistigri

Par **Laure11**, le **24/12/2011** à **09:27**

Si les parents refusent, il faudra saisir le Juge aux Affaires Familiales.

Par **Claralea**, le **25/12/2011** à **23:48**

Il faudrait savoir aussi si vous habitez près de chez eux, car si vous habitez à 800km par exemple, on peut comprendre que vous les voyez très peu

Si vous etes proche geographiquement, il faudrait deja commencer à en parler à votre fils et votre belle fille et leur faire comprendre que vous aimeriez bien voir vos petits enfants plus souvent

Si pas de resultat, lire ce lien <http://www.lesgrandsparents.com/droits-des-grands-parents/droit-de-visite/droit-de-visite-hebergement-enfants-juge-aux-affaires-familiales.html>